



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Objet :

**Attribution de subventions au collège
Schuman pour un séjour et un échange
scolaire avec l'Allemagne**

Date de convocation

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Sylvie ROXO**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL2023101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

Publication : 09/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,

MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. BOUQUET	Pouvoir à Mme BEDU
Mme FOLY	Pouvoir à M. DUPATY
M. FOURNEL	Pouvoir à M. ABRAHAM
Mme SAJET	Pouvoir à M. PATRIGEON
M. SALL	Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
M. RAISONNIER	Pouvoir à Mme FEVRIER
M. DESPLANCHES	Pouvoir à M. SZEWCZYK
Mme HUTSEBAUT	Pouvoir à Mme FOUBET
M. GABORET	Pouvoir à M. BEAULIER

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 décembre 2023

CULT/N°2023/101

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU COLLÈGE SCHUMAN POUR UN SEJOUR ET UN ÉCHANGE SCOLAIRE AVEC L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Maire expose :

Le collège Robert Schuman a présenté deux projets dont les détails figurent ci-dessous :

1°) Le premier projet concerne l'organisation d'un séjour à **NORDWALDE**, ville jumelle d'AMILLY, pour 5 élèves et 1 enseignante. Lors de ce déplacement qui aura lieu du 10 au 20 décembre 2023, les élèves effectueront des stages en entreprises.

Le collège sollicite l'attribution d'une subvention de 845 € afin de participer aux frais de ce séjour.

2°) Le second projet a pour objet l'organisation d'un échange scolaire avec **NORDWALDE**, ville allemande jumelée avec AMILLY, pour 15 élèves et 2 enseignantes. Cet échange se déroulera en 2 temps :

- avril 2024 : déplacement en Allemagne
- juin 2024 : accueil des correspondants allemands

Le collège sollicite l'attribution d'une subvention de 4.500 € afin de participer aux frais de cet échange.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution au Collège Robert Schuman des subventions suivantes :

- 845 € pour le séjour à NORDWALDE de décembre 2023,
- 3.000 € pour l'échange scolaire avec NORDWALDE en avril et juin 2024

PRECISE que leur versement interviendra sur la présentation par le collège des justificatifs de réservation des voyages.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.